

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

### TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2020

#### TRANSACTION VENTE ●●●

Rémunération forfaitaire de 5000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 100 000 € du prix de vente.

- Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 100 001 € et 1 000 000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente à partir de 1 000 001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Société hardy les 5 communes , SARL au capital de 8000 € - Siège social : 56 avenue de boutiny - RCS GRASSE n° 879261196 - Carte professionnelle Transaction n° CPI 0605 2020 000 044 345 délivrée par CCI de Nice-Côte d'Azur  
Garant : LLOYD'S , 8-10 rue LAMENNAIS 75008 PARIS